



De : LIOT Gérard <mairie@aussac-vadalle.fr>
Sujet : association ADEQ
Date : 17-12-2020 17:19
A : RIOUX, Isabelle Sous-préfète de Confolens <isabelle.rioux@charente.gouv.fr>;

Pièces jointes:

adeq courriel 23-11-2020.pdf (94.2 K) AG 6-02-20.doc (204.2 K) compte rendu du 23.04.2015.doc (27.7 K)
courriel adeq du 30-11-2020.pdf (68.6 K) Feu-221.pdf (234.5 K) mail adeq-mai 2020.pdf (112.0 K) Statuts 2015.pdf (64.9 K)
Statuts 2019.pdf (3.9 M)

Cliquez [ici](#) si vous pensez que ce message est un indésirable (spam)

Madame la Sous-préfète,

J'appelle votre attention sur la gestion de l'ADEQ, association dont le siège est sur la commune d'Aussac-Vadalle, et sur le comportement de ses dirigeants qui me préoccupent régulièrement.

En 2015, j'ai contribué à la création de l'ADEQ, qui comportait alors une trentaine de membres. M. Lacomme Francis en a été élu président.

L'association était centrée sur la défense de l'environnement et de la qualité de vie.

Nous avons été quelques uns à faciliter ce démarrage, pour ma part j'ai animé des réunions de présentation des projets en cours et j'ai associé l'ADEQ aux commissions de suivi des carrières.

Ensuite et jusqu'en 2019, le président n'a pas réuni l'association, alors que la trésorière avait démissionnée en 2016 et que la secrétaire a fait de même en 2018.

J'ai été très surpris de recevoir en 2019 une information de l'ADEQ présentant les nouveaux dirigeants et le compte rendu d'une assemblée générale qui a été organisée **sans inviter** les membres de l'association.

Le bureau se composait ainsi : M. Lacomme Francis, Président ; Mme Lacomme Danièle, Secrétaire ; M. Erdogan Sinan, Vice-président ; Mme Erdogan Sabrina, Trésorière (Secrétaire de mairie de la commune) et M. Coussaud Jean-François, trésorier adjoint. Ce dernier a démissionné en février 2020.

L'ADEQ se composait donc de 4 membres tous dans le bureau : deux couples de voisins, qui derrière une association Loi 1901, et sans en respecter les statuts, pouvaient bénéficier de subventions communales et des salles de la commune gracieusement !

Dans la feuille d'information municipale du 11 juin 2019, j'ai communiqué aux habitants ces informations. Plusieurs m'ont alors fait savoir qu'ils n'avaient pas été convoqués, j'ai conseillé à chacun d'interroger le président.

En cet été 2019, nous étions à la veille de l'élection municipale et j'avais décidé de ne pas me présenter. M. Lacomme à cette date envisageait de constituer une liste aux municipales.

Je n'ai pas souhaité demander des éclaircissements à M. Lacomme en tant que maire au regard de ce contexte.

Le 6 février 2020 un tract faisant référence à une assemblée générale de l'ADEQ a été diffusé à quelques personnes. M. Coussaud qui allait démissionné de son poste de secrétaire adjoint m'a informé que le bureau était présent à cette réunion et quelques membres de la liste de M. Lacomme et leurs conjoints.

Lors de la campagne électorale à laquelle j'avais finalement décidé de participer, compte tenu des nombreuses sollicitations reçues, j'ai pu constater que l'ADEQ, était devenue un faire valoir de M. Lacomme et de sa liste (voir mail de mai 2019), mais j'ai souhaité conserver une ligne de conduite paisible, sans agressivité et sans aucune attaque personnelle.

Comme vous en avez été informée, cela n'a pas été le cas de la liste de M. Lacomme qui nous a agressés dans les tracts diffusés auprès de la population, dans les posts sur les réseaux sociaux et dans des propos tenus en privé auprès de nombreux habitants.

Les élections sont passées avec le résultat que vous connaissez.

Le nouveau conseil municipal lors de sa séance du 16 octobre n'a pas retenu la demande de subvention présentée par l'ADEQ pour l'année 2020.

J'ai reçu un courriel le 23 novembre 2020 de M. Erdogan Sinan, en tant que président de l'ADEQ, me demandant si la subvention avait été acceptée (son épouse, notre secrétaire de mairie a rédigé la délibération en octobre) et en mettant en cause la collégialité de la décision !

J'étais étonné de ce courriel et je lui demandé de me communiquer la copie de la déclaration du changement de bureau. En effet l'objet du courriel était une demande de déposer le courrier de l'ADEQ à son domicile personnel.

Je l'ai informé que prochainement le président de l'ADEQ recevrait la décision de la commune. Je n'ai pas cédé au ton agressif de ce message et j'ai voulu traiter ce monsieur comme tout administré.

J'ai alors reçu une réponse (sans référence aux messages d'origine), comme tous les conseillers municipaux qui l'ont également reçue en copie cachée sur leur adresse de messagerie personnelle, au mépris du respect de la vie privée.

Encore une nouvelle provocation me faisant une leçon de morale en me rabaisant en tant qu'élu qui ne connaît pas les lois et règlements et que lui pourrait me les apprendre.

Le contexte relationnel avec l'ADEQ est difficile, ces mêmes personnes ont été odieuses pendant la campagne, certains après les élections m'ont adressé des courriels anonymes mettant en cause la sécurité des usagers des routes de la commune et en me faisant porter la responsabilité en cas d'éventuels accidents.

L'ADEQ ne représente aujourd'hui que 4 personnes, que 2 si je prends en compte le montant des cotisations communiquée dans la demande de subvention, 10 €. Elle est devenue un moyen personnel pour 2 couples de bénéficier d'avantages locaux. En outre M.

Lacomme a été élu vice-président de l'office de tourisme du Ruffécois, en étant le seul candidat de la société civile et M. Guezennec Erwan son colistier aux municipales, administrateur.

Ce climat épuisant me laisse à penser qu'ils ne vont pas s'arrêter de si tôt et j'essaie d'appréhender les prochaines demandes. En particulier, je m'interroge sur l'utilisation des salles communales quand les mesures liées au COVID, le permettront. Quelle latitude j'ai pour refuser une utilisation de salle ou une parution dans le journal communal ?

Est-ce que la gestion de l'ADEQ est conforme à la réglementation ?

Est-ce que j'ai la possibilité de savoir ce que sont devenues les subventions versées par la commune depuis la création de l'association ?

A ce jour il n'y a pas eu d'agression physique, mais je reste prudent vu leur comportement. J'ai informé la Communauté de brigades de Gendarmerie de Mansle de la situation.

Pouvez-vous me conseiller sur la conduite à tenir et les mesures à prendre ?

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ma demande, pour vos précieux conseils et je vous adresse mes respectueuses salutations.

Gérard Liot
Maire d'Aussac-Vadalle
www.aussac-vadalle.fr